



## LA LETTRE DU PRITH Normandie

[www.prith-normandie.fr](http://www.prith-normandie.fr)

n°1 - Avril 2018

### Actualités du Prith

#### ➔ Un nouveau plan régional pour l'insertion des personnes handicapées à l'échelle de la région

Le PRITH Normand a fait l'objet en 2017 de travaux de préfiguration et s'installe officiellement en 2018 à l'échelle de la grande région. Le PRITH a vocation à permettre la concertation de ses membres sur les orientations stratégiques à mettre en oeuvre et de décliner un plan d'actions permettant de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Les orientations prioritaires du PRITH Normand sont les suivantes :

- **Axe 1** : Diversifier les trajectoires d'insertion professionnelle et sécuriser les parcours
- **Axe 2** : Faire de la formation un levier pour l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées
- **Axe 3** : Renforcer la sensibilisation des employeurs et diversifier leurs réponses à l'obligation d'emploi
- **Axe 4** : Prévenir les risques de désinsertion professionnelle et favoriser le maintien dans l'emploi ou dans l'activité
- **Axe 5** : Observer, informer, valoriser

Un plan d'actions du PRITH vient compléter ces orientations. Il définit le périmètre et les conditions de mise en oeuvre de chacune des actions conduites au titre du PRITH.

La gouvernance du PRITH s'organise autour d'instances et de groupes de travail qui lui sont propres et s'articule avec les dispositifs de droit commun.

**Le PRITH s'appuie par ailleurs sur une mission d'appui à la coordination, conduite par le prestataire Practhis sélectionné par voie d'appel d'offres.**

Les missions attendues de la coordination du Prith sont organisées autour de 4 prestations :

1. L'appui au pilotage et à la coordination interinstitutionnelle
2. L'aide à l'analyse des besoins et à l'actualisation du diagnostic
3. L'animation et la coordination de projets et d'actions relatifs à l'accès à l'emploi, l'accès à la formation, à la sensibilisation des employeurs et au maintien dans l'emploi
4. La communication via un site dédié au Prith et la lettre d'information associée.

Un document de communication est en cours de rédaction.

[En savoir plus](#)

## ➔ La signature d'un accord-cadre entre la Région et l'Agefiph



A l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées qui s'est déroulée du 13 au 19 novembre 2017, un accord a été signé entre la Région Normandie et l'Agefiph.

D'une durée de 5 ans (2018-2022), il formalise les engagements conjoints de la Région et de l'Agefiph. Il permettra de poursuivre le travail engagé sur l'identification des besoins en formation des personnes handicapées et de mieux prendre en compte les spécificités des personnes handicapées dans l'accès aux dispositifs de la Région. Un effort spécifique a été, par ailleurs, engagé pour mobiliser fortement les Centres de formation d'apprentis normands et encourager les apprentis en situation de handicap à concourir aux sélections régionales des Olympiades des métiers.

4 axes de collaboration ont notamment été identifiés :

- Elargir les choix professionnels et promouvoir les filières porteuses d'emploi
- Développer l'accessibilité et la compensation au service des parcours professionnels
- Consolider les coopérations avec les entreprises et les branches professionnelles
- Développer les actions de communication et de sensibilisation des acteurs

Un des axes de développement majeur pour 2018 sera de structurer et d'animer un réseau de référents handicap au sein des centres de formation et des CFA à travers, en s'appuyant sur une définition commune de leurs missions.

[En savoir plus](#)

## ➔ Lancement du dispositif d'emploi accompagné en Normandie

L'emploi accompagné est un dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir rapidement et de conserver un emploi en milieu ordinaire de travail.

Sa mise en oeuvre comprend un accompagnement intensif à l'insertion professionnelle et un soutien médico-social à destination du salarié ainsi qu'un appui à l'intention de l'employeur, qu'il soit public ou privé.

Le principe de l'emploi accompagné repose sur la présence d'un interlocuteur unique, le "référént emploi accompagné" qui va assurer le lien avec la personne, son employeur et les autres interlocuteurs qui pourront intervenir pour faciliter la continuité du parcours (prise en compte des questions de santé ou des freins périphériques à l'accès et au maintien dans l'emploi tels que la mobilité ou le logement).

La méthode sur laquelle repose l'emploi accompagné se base sur une mise en emploi rapide de la personne accompagnée en quatre temps :

- Evaluation de sa situation en tenant compte de son projet professionnel, de ses capacités et besoins, ainsi que ceux de son employeur
- Détermination du projet professionnel et aide à sa réalisation
- Assistance dans sa recherche d'emploi
- Accompagnement dans l'emploi afin de sécuriser son parcours professionnel

En Normandie, le dispositif d'emploi accompagné est porté dans 5 départements par :

- Ladapt pour les départements de l'Eure, du Calvados, de la Manche et de l'Orne
- L'AARPB (Association d'Aide Rurale du Pays de Bray) est mandataire d'un groupement en Seine-Maritime réunissant également les associations du Pré de la Bataille et de l'IDFHI.

[En savoir plus](#)

## L'actualité en chiffres

➔ Le tableau de bord régional "Emploi et chômage des personnes handicapées" n° 2018-1 en Normandie

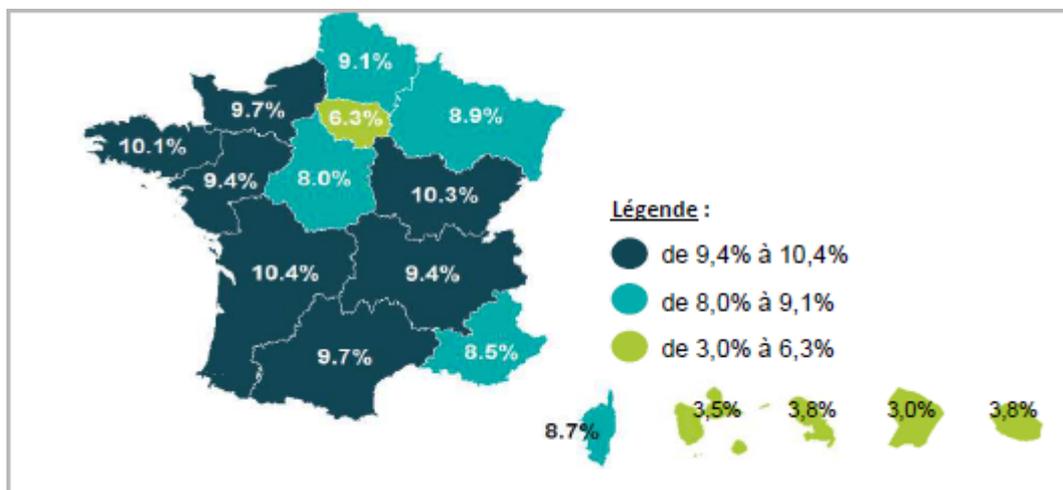


**Plus de 28 500 demandeurs d'emploi sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).**

A la fin décembre 2017, Plus de 28 500 demandeurs d'emploi handicapés (DEBOE) sont inscrits à Pole emploi, représentant 9,7% de l'ensemble des demandeurs d'emploi de la Région Normandie (8,5 % au national). Ce taux varie de 8,1% dans le Calvados à 10,7% dans l'Orne. Le chômage des personnes handicapées est caractérisé par une féminisation accrue, le pourcentage de femmes atteignant 46 % et une forte proportion de seniors avec 47 % de personnes âgées de 50 ans et plus contre 24% pour le tout public. Par ailleurs 29 % des DEBOE sont titulaires de l'AAH, ce pourcentage variant de 11% dans l'Orne à 35 % dans le Manche.

**Une augmentation des recrutements et des maintiens dans l'emploi stable en 2017.**

Les Cap Emploi ont contribué à près de 5 000 recrutements de travailleurs handicapés, soit une hausse de 5% en un an. Au sein de ces recrutements, le pourcentage des personnes accompagnées de plus de deux ans est de 40 % dans la région, de 51 % sans le Calvados. Si la part des travailleurs handicapés au sein des contrats aidés a continué de progresser, en revanche, leur nombre a fortement baissé, impactant notamment les recrutements dans le secteur non marchand. Le nombre de personnes maintenues dans l'emploi par l'intermédiaire des Sameth est stable en un an avec 1 364 personnes maintenues dans l'emploi. Dans 39 % des cas, les personnes maintenues ont un niveau de formation supérieur ou égal au bac et près de 7 personnes sur 10 sont employées dans un établissement de 20 salariés ou plus.



Source : Tableau de bord Agefiph "Emploi et chômage des personnes handicapées" Bilan de l'année 2017

[En savoir plus](#)

## Zoom sur...

### ➔ Convention nationale pluriannuelle multipartite de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap (2017-2020)



Le 16 novembre 2017, Gérald Darmanin, Ministre de l'action et des comptes publics, Muriel Pénicaud, Ministre du travail et Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées ont signé, avec l'ensemble des acteurs concernés, la nouvelle convention nationale pluriannuelle multipartite de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap (2017-2020).

Véritable feuille de route en matière de politiques d'accès à l'emploi et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, la nouvelle convention fixe 5 objectifs :

- Faciliter la construction et la sécurisation des parcours d'accès à l'emploi et leur mise en oeuvre;
- Renforcer l'accès à la formation professionnelle des personnes handicapées en mobilisant toutes les offres de la formation professionnelle;
- Amplifier l'action cordonnée en faveur du maintien en emploi, pour tous (salariés, agents publics et employeurs);
- Mobiliser les employeurs publics et privés;
- Optimiser les échanges d'informations, installer l'interconnexion des systèmes d'information.

Elle est enrichie, par rapport à la précédente convention, d'un plan d'actions qui définit des mesures concrètes au niveau national comme au niveau territorial au travers notamment les PRITH avec un calendrier de mise en oeuvre.

### ➔ Le Parcours Emploi Compétences

Depuis le 1er janvier 2018, les contrats unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi deviennent le support des Parcours Emploi Compétences (P.E.C). Aujourd'hui, l'accent est très fortement mis sur le caractère plus qualitatif des parcours emplois compétences. Ils s'appuient désormais sur le triptyque "emploi, accompagnement, formation",

- un ciblage plus fin des publics,
- un repérage des employeurs et des postes offerts aux bénéficiaires du PEC par les prescripteurs en fonction de leur capacité à amener vers un emploi durable,
- un engagement renforcé des employeurs et des salariés
- un renforcement du rôle d'accompagnement du prescripteur.

L'orientation en PEC s'appuie sur un diagnostic global de la situation du demandeur d'emploi effectué par le conseiller du service public de l'emploi. Il associe mise en situation professionnelle et accès à la formation pour l'acquisition des compétences. Le salarié en parcours emploi compétences bénéficie d'un accompagnement qui comprend trois étapes :

- **Un entretien avec le conseiller référent**, l'employeur et le salarié durant la signature du contrat. Cet entretien contractualise les engagements de chacun et décline les compétences à mettre en oeuvre.
- **Un suivi dématérialisé du PEC** pouvant prendre la forme d'un livret de suivi
- **Un "entretien de sortie"** mis en oeuvre un à trois mois avant la fin du contrat, selon les besoins identifiés, pour maintenir la dynamique de recherche d'emploi et faire un point sur les compétences acquises. Les préconisations permettront de renouveler l'action, de mobiliser d'autres prestations ou de solliciter des formations complémentaires dans le cadre du Plan d'Investissement Compétences.

**En Normandie, 7 970 parcours emploi compétence doivent ainsi être conclus d'ici la fin de l'année.**

**Les taux de prise en charge normand sont précisés dans l'arrêté du 2 mars 2018 fixant les aides de l'Etat pour le contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi, support des parcours emploi compétences.**

[En savoir plus](#)

### ➔ Olympiades des métiers

Dans le cadre de l'organisation par la Région Normandie des Olympiades des métiers sur Caen, la Région et l'Agefiph se sont mobilisées pour identifier et préparer des compétiteurs en situation de handicap.

A cet effet, l'association ALFAH a été sollicitée pour

- L'information et la promotion sur les Olympiades des métiers pour les personnes en situation de handicap.
- L'identification des candidats en situation de handicap.
- L'appui à la préparation des sélections régionales d'avril 2018.

Cette action est déjà un succès avec 14 personnes en situation de handicap qui ont participé aux finales régionales organisées les 5 et 6 avril. Elles ont obtenu 4 médailles d'or et 2 de bronze. Ces 6 candidats sont qualifiés pour la finale nationale qui se déroulera du 28 novembre au 1er décembre. Félicitations à l'ensemble des candidats, aux formateurs, aux employeurs et aux familles.

---

## Actualités législatives et réglementaires

### ➔ Le dispositif de l'Emploi accompagné : publication de précisions sur sa mise en oeuvre et inauguration du premier Comité de pilotage

Le 6 mars 2018, Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, a inauguré le premier Comité de pilotage de l'Emploi accompagné en présence des principaux acteurs mobilisés pour concrétiser sur le terrain l'article 52 de la loi Travail (Etat via les Direccte et les ARS, CNSA qui pilote les MDPH, Agefiph, Fiphfp, Services Publics de l'Emploi, représentants des associations et du collectif emploi accompagné...).

[En savoir plus](#)

## ➔ Une concertation en cours sur l'emploi des personnes handicapées associant les partenaires sociaux et les représentants des personnes handicapées

Afin de lutter plus efficacement contre le chômage des personnes en situation de handicap, le gouvernement a lancé le 15 février dernier une concertation avec les partenaires sociaux et les représentants des personnes sur l'emploi des personnes handicapées.

Deux axes de travail sont priorités par le gouvernement :

- La redéfinition de l'Obligation d'emploi des travailleurs handicapés par les employeurs, avec une volonté de favoriser l'emploi direct
- La révision et la cohérence de l'offre de service relative à l'insertion et au maintien en emploi des personnes handicapées.

Un document d'orientation fixe le cap et les enjeux de la concertation :

- donner les moyens aux personnes handicapées d'accéder au milieu ordinaire de travail, et de s'y maintenir, dans le cadre de parcours sécurisés d'accès à la formation et à l'emploi ;
- libérer le potentiel de recrutement des employeurs en simplifiant l'obligation d'emploi des personnes handicapées, encourager l'emploi direct et valoriser les stratégies d'intégration et de maintien dans l'emploi ;
- adapter les outils de la politique d'emploi des personnes handicapées aux besoins des personnes et des employeurs, qu'ils soient liés à la situation du handicap, à l'environnement de travail et au secteur d'activité.

La clôture de la concertation est programmée pour la fin du 1er semestre 2018. Toutefois, des premières mesures pourraient être intégrées au sein du projet de loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) et du projet de loi relatif à la formation professionnelle et l'apprentissage qui devraient être présentés en Conseil des ministres mi-avril.

[En savoir plus](#)

---

## Parutions

### ➔ Les accords agréés en faveur de l'emploi des personnes handicapées : Guide pratique



Le ministère du travail met en ligne un nouveau guide pratique pour faciliter la conclusion des accords agréés en faveur de l'emploi des personnes handicapées. Appui méthodologique visant à faciliter et dynamiser la négociation collective, il est destiné à l'ensemble des acteurs : employeurs, représentants du personnel et services de l'Etat.

Ce guide se propose également d'apporter des réponses à des questions concrètes que se posent ces acteurs :

- sur les avantages d'un accord ;
- sur l'état du droit et de la doctrine de l'administration ;
- sur la méthodologie pour aborder la construction d'un accord ;
- sur les ressources disponibles pour les entreprises qui s'engagent dans cette voie (conseils, financements...).

[En savoir plus](#)

➔ **L'obligation d'aménagement raisonnable comme garantie de l'égalité de traitement dans l'emploi : Guide "Emploi des personnes en situation de handicap et aménagement raisonnable" - Défenseur des droits - décembre 2017**



Les réclamations adressées au Défenseur des droits révèlent que l'emploi constitue le premier domaine dans lequel s'exercent les discriminations fondées sur le handicap. Prenant sa source dans la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH) et la directive 2000/78/CE du 27 novembre 2000, l'obligation d'aménagement raisonnable impose à tous les employeurs de prendre les mesures appropriées pour permettre aux travailleurs handicapés d'accéder à un emploi ou de conserver un emploi correspondant à leur qualification, de l'exercer ou d'y progresser ou pour qu'une formation adaptée à leurs besoins leur soit dispensée.

Constatant qu'il n'existait aucun cadre de référence pour la mise en oeuvre de cette obligation, le Défenseur des droits a donc décidé d'élaborer ce guide afin d'accompagner les employeurs dans leur prise de décision.

[En savoir plus](#)

---

## Agenda

➔ **Duoday** : 26 avril 2018

➔ **Les mardis du handicap (Rouen)** : 27 avril 2018

➔ **Festival Europsy 2018 - "La différence est normale" (Caen)** : du 24 au 27 avril 2018

[En savoir plus](#)



[www.prith-normandie.fr](http://www.prith-normandie.fr)

[prith-normandie@practhis.asso.fr](mailto:prith-normandie@practhis.asso.fr)

[S'abonner à la newsletter du Prith Normandie](#) / [Se désabonner](#)